

médicaments actifs ; morphine, opium, &c., qui sont en réalité des poisons également. Il ne serait pas plus logique, pour les masses du peuple, de s'autoriser du fait que l'alcool entre dans certaines prescriptions, pour faire un usage libre des boissons alcooliques, qu'il le serait d'user à loisir des autres médicaments, morphine et opium que nous avons mentionnés plus haut, sous le prétexte que la médecine en tire parfois des effets utiles.

Vous apportez d'ailleurs à l'appui de vos assertions des témoignages nombreux venant des meilleures autorités dans la science médicale. Je ne puis donc que confirmer dans tous leurs détails, les observations que vous développez touchant les ravages de l'alcool dans l'organisme humain. C'est là un sujet d'importance vitale, sur lequel on ne saurait trop éveiller l'attention des esprits dans toutes les classes de la société, surtout dans notre jeune pays. La profession médicale ne pourra qu'applaudir à votre généreuse initiative. Vous avez fait œuvre excellente, pratique et méritoire.

La vulgarisation de ces connaissances si justes et si utiles sera le plus puissant auxiliaire pour aider l'action des autorités religieuses et des autorités civiles et politiques, dont le concours doit être concerté dans une action commune pour enrayer ce funeste fléau de l'alcoolisme dont les ravages enva-